

# PALMBOOMEN CULTUUR MAATSCHAPPIJ MOPOLI S.A.

## ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 17 DECEMBRE 2020

### RESULTATS DES VOTES

Nombre total d'actions émises : 100.000 actions ordinaires et 100 actions privilégiées

Nombre de voix présentes ou représentées : 89.481 actions ordinaires et 100 actions privilégiées

Donnant droit à 91.481 voix

Proportion du capital : 89,68 %

### ORDRE DU JOUR

1. Conversion des actions au porteur en actions nominatives
2. Etats financiers 2019/2020
  - a. Rapport annuel
  - b. Gouvernance d'entreprise
  - c. Rapport de rémunération (vote consultatif)

#### Résolution :

*Le Conseil d'administration propose d'approuver ce rapport de rémunération.  
Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix présentes.*

- d. Politique d'affectation du résultat

#### 3. Modification des statuts

##### Résolution :

*Il est proposé à l'Assemblée Générale*

- (i) *de modifier les statuts de la Société conformément au projet d'acte de modification rédigé par Houthoff Coöperatief UA et mis à la disposition des actionnaires pour consultation sur le site Internet de la Société ([www.mopoli.nl](http://www.mopoli.nl)) et -- conformément à l'article 2: 123 DCC - à l'adresse commerciale de la Société aux Pays-Bas (Koningin Julianaplein 10, 2595 AA La Haye) et à l'adresse administrative de la Société en Belgique (2, place du Champ de Mars 2/1 , 1050 Bruxelles) à compter du jour de la convocation de l'Assemblée générale («Acte de modification»), et*
- (ii) *d'autoriser chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que chaque employé de Houthoff Coöperatief UA, chacun d'eux individuellement, à signer l'acte de modification et tous les documents y afférents, et poursuivre tout acte y afférent jugé nécessaire par toute personne autorisée par la présente procuration..*

*Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix présentes.*

#### 4. Composition du conseil d'administration

##### Résolution :

*Il est proposé à l'Assemblée Générale*

- a. *de reconduire M. Hubert Fabri en qualité d'administrateur délégué de la Société et de le nommer en tant que CEO pour un mandat prenant effet immédiatement après la présente*

Assemblée et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2024, soit la quatrième année après l'année de nomination;

- b. de nommer M. François Fabri en qualité d'administrateur de la Société pour un mandat prenant effet immédiatement après la présente Assemblée Générale et prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2024, soit la quatrième année après l'année de nomination;
- c. de donner décharge complète et définitive à chacun des administrateurs démissionnaires de la Société, à savoir Messieurs Philippe de Traux de Wardin, Daniel Haas et AFICO S.A., pour leur gestion de la Société exercée jusqu'à la date de l'Assemblée.

*Ces résolutions ont été approuvées à l'unanimité des voix présentes.*

## 5. Composition du conseil de surveillance

### Résolution :

Il est proposé à l'Assemblée Générale

- a. de nommer M. Philippe Fabri en qualité de directeur de surveillance de la Société pour un mandat prenant effet immédiatement après la présente Assemblée et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2024, soit la quatrième année après l'année de nomination;
- b. de nommer M. Andrej Bjegovic, en tant que directeur de surveillance (indépendant) de la Société et président du comité d'audit pour un mandat prenant effet immédiatement après la présente Assemblée et se terminant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2024, qui est la quatrième année après l'année de nomination;
- c. de nommer M. Daniel Haas en qualité de directeur de surveillance de la Société pour un mandat prenant effet immédiatement après la présente Assemblée et prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2024, soit la quatrième année après l'année de nomination;
- d. de nommer M. Karim Homsy en tant que directeur de surveillance (indépendant) de la Société pour un mandat prenant effet immédiatement après la présente Assemblée et se terminant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2024, soit la quatrième année après l'année de rendez-vous.

*Ces résolutions ont été approuvées à l'unanimité des voix présentes.*

## 6. Politique de rémunération

### Résolution :

Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter la politique de rémunération conformément à la proposition.

*Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix présentes.*

## 7. Rémunération des membres du conseil de surveillance

### Résolution :

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer la rémunération des directeurs de surveillance de la Société comme suit:

- a. administrateurs de surveillance indépendants : 5 000 EUR (hors TVA) par an;
- b. membres indépendants du comité d'audit : 5 000 EUR supplémentaires (hors TVA) par an;
- c. administrateurs de surveillance dépendants : pas de rémunération.

De plus, les frais professionnels de tous les directeurs de surveillance sont payés ou remboursés par la Société.

*Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix présentes.*

## 8. Nomination du commissaire aux comptes

### Résolution :

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de désigner Ernst & Young Accountant LLP comme commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2020/2021.

*Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix présentes.*

## 9. Langue du rapport annuel et des états financiers

Résolution :

*Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter l'anglais comme langue du rapport annuel et des états financiers de la Société pour une durée indéterminée.*

*Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix présentes.*

## 10. Autorisation au conseil d'administration de racheter des actions propres

Résolution :

*Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'administration pour une période de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale de décider d'acquérir, sans contrepartie, des actions libérées du capital de la Société en tout de quelque manière que ce soit, y compris au moyen de produits dérivés, d'opérations de bourse, d'opérations privées, d'opérations en bloc ou autres, dans la limite de 10% du capital émis le 17 décembre 2020, à un prix compris entre la valeur nominale des actions concernées et 10 % supérieur à un cours de clôture moyen sur une période de cinq jours précédant le jour de l'accord d'acquisition des actions.*

*Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix présentes.*